

A Châteauroux, le 4 mai 2021

Monsieur Madame le la député(e) sénateur(trice),

Depuis plus d'un an, les personnels de l'éducation nationale portent l'école à bout de bras. Les équipes sont épuisées et les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels sont très dégradées. La gestion de la crise sanitaire par le ministère est toujours effectuée dans l'urgence et ne permet pas de garantir les préconisations sanitaires. Il est plus qu'urgent de protéger les personnels et les élèves contre le virus et ses variants.

Pour cela, la FSU demande à ce que différentes mesures soient prises :

- **un accès prioritaire à la vaccination** pour l'ensemble des personnels volontaires qui sont en contact avec les enfants, en particulier enseignant-es, Atsem, agents d'entretien, AED et AESH ;

- **un renforcement du protocole sanitaire** (fourniture de **masques chirurgicaux** aux élèves et aux personnels, **équipement des locaux en capteurs de CO2** et en purificateurs d'air ...). Le protocole intègre maintenant la fermeture de la classe dès un cas COVID19, ce que la FSU demandait depuis longtemps.

- **une politique de tests revue et massifiée**, déployée en prévention et dès connaissance d'un cas positif, chez un-e élève ou un-e agent-e. Nous souhaitons nous assurer que l'utilisation des autotests pour les élèves soit supervisée dans les faits par des infirmières scolaires. Nous nous interrogeons fortement sur la faisabilité de cette organisation : en calculant un ratio de 5 minutes par élève, une infirmière scolaire pour 400 élèves dans un établissement, cela fait un peu plus de 33 heures...

-**un recrutement urgent** : dans le premier degré, afin d'assurer la continuité du service public d'éducation des mesures de recrutement doivent être prises dans les plus brefs délais. Le non brassage des élèves est acté dans la FAQ du 23 avril 2021. Cette mesure était réclamée depuis de nombreux mois par la FSU. Nous serons vigilants à ce que cela soit effectif sur le territoire.

-**cesser de modifier en permanence le protocole** tant que la situation sanitaire ne s'est pas améliorée.

Dans le second degré, les classes à plus de 25 élèves ne permettent pas d'assurer une distance suffisante entre les élèves, dans et à l'extérieur des salles de classe. Le travail en hybride n'est pas une solution satisfaisante dans un département où les familles n'ont pas le matériel informatique nécessaire pour que les élèves puissent suivre dans de bonnes conditions, et où les zones blanches internet sont nombreuses. Ainsi doter en matériel les élèves est une chose, mais sans connexion internet stable cela ne sert à rien.

D'autre part, nous rappelons que la prime versée pour les équipements informatiques des personnels est très largement insuffisante.

En outre, les différents problèmes rencontrés par les ENT et la plateforme du CNED montrent que nous ne sommes pas prêts à assurer un travail adéquat autrement qu'en présentiel. Le travail en distanciel accentue les inégalités entre les élèves et prouve que l'école publique doit se faire en présentiel.

Il est urgent de recruter des enseignants et des AED et de réquisitionner des locaux afin de permettre le dédoublement des classes ainsi que la passation des examens dans des conditions sanitaires sécurisées. Les conditions de passation des examens est un point urgent à traiter, ils ne peuvent pas se dérouler normalement, à la vue de l'année qui vient de se passer. Il faut un aménagement des épreuves et que celui-ci soit connu rapidement des élèves et des professionnels.

Monsieur Madame le(la) député.e sénateur(trice), nous nous adressons à vous afin que vous fassiez remonter nos revendications à qui de droit dans le but de défendre la qualité de l'école publique dans notre territoire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur Madame le la député(e) sénateur (trice), l'expression de nos salutations distinguées.